



## DEPART DU DIRECTEUR REGIONAL

Le 1er février **Pascal BLAIN** prend la Direction Régionale de PE PACA.  
**Frédéric TOUBEAU** le remplace en ARA.

Le jeudi 14 janvier (matin) avait lieu le 1<sup>er</sup> CSE Extraordinaire 2021.

✂ l'extension du pilote concernant la mise en place de lieux uniques d'accompagnement Pôle-Emploi et Cap emploi et la mise en œuvre d'une offre de services intégrée.

## LIEUX UNIQUES D'ACCOMPAGNEMENT : POLE-EMPLOI ET CAP EMPLOI

Force Ouvrière rappelle son attachement à la problématique du suivi des travailleurs handicapés. Vous pouvez prendre connaissance de différentes informations sur ce sujet, sur le site de la confédération FO :

<https://handicap.force-ouvriere.org/>

Forte de cette implication, FO a adressé 25 questions à la DR sur ce point à l'ordre du jour. Pour FO, et comme les conseillers le disent eux-mêmes, l'homogénéisation de l'offre de service et la complémentarité des compétences des 2 opérateurs ne pourront qu'être bénéfiques à tous. Mais, cela ne doit pas se réaliser sans garanties pour le personnel de PE. D'autant plus que ce projet déjà avancé va concerner près d'une centaine d'agents référents TH sur le Rhône dans un 1er temps, avant un déploiement sur l'ensemble du territoire.

## LES POINTS POSITIFS

- Les **DEBOE** (DEMANDEUR D'EMPLOI BENEFICIAIRE DE L'OBLIGATION D'EMPLOI) seront répartis dans les modalités en fonction du diagnostic initial.
- Les portefeuilles mixtes ne sont pas remis en cause.
- Le nombre de portefeuilles spécifiques sera déterminé en fonction de la DEFM TH par agence.
- Les agents Cap emploi seront en agence PE entre 1,5 et 4 jours par semaine, en fonction du nombre de BFM TH de l'agence.
- Les agents cap emploi accéderont aux locaux à l'aide d'un badge, et auront un accès direct au SI de Pôle emploi (Aude et Dune), la double saisie des entretiens par les conseillers va donc disparaître.
- L'offre de service sera plus homogène et complémentaire et non plus parallèle voire concurrente.
- Les outils intéressants élaborés en local pourront être capitalisés et partagés entre tous les acteurs de la réinsertion des DEBOE à PE.



## LES POINTS NEGATIFS

Force Ouvrière reste persuadée que l'offre de service digitale actuelle ne correspond pas aux attentes des travailleurs TH.

Les besoins en bureaux fermés des conseillers cap emploi ne devront pas se traduire par une diminution du nombre de bureaux alloués aux conseillers Pôle-Emploi, ni à des affectations forcées en télétravail. La dimension hiérarchique n'est pas suffisamment clarifiée. Le management hiérarchique et fonctionnel du conseiller Cap emploi relèvera du hiérarchique de sa structure. Il devra néanmoins respecter le règlement intérieur de Pôle-Emploi lorsqu'il sera dans les locaux PE.

- Le conseiller Cap emploi ne relève pas des IRP PE ARA en cas de difficultés.
  - Qui interviendra en direct en cas de problème ?
  - Qui gèrera l'affectation au planning dans les agences et les problématiques liées au télétravail ?
- Cela risque d'entraîner des conflits entre les différents managers, cap emploi et pôle emploi.
- Le conseiller Cap emploi interviendra également dans le reclassement en entreprise du DEBOE et dans le suivi de ce reclassement : le risque de confusion avec le rôle des CDE et leur offre de service est-il identifié et comment seront articulées leurs interventions respectives ?
  - Même question pour l'accompagnement du DEBOE par le conseiller Cap emploi et le CDDE qui l'a dans son portefeuille ?
  - Y aura-t-il une structure dédiée en DT pour accompagner les conseillers CAP emploi et CDDE dans l'offre de service DEBOE ?

FO souhaite que cette structure soit construite et revendique l'appui d'un psychologue clinicien en son sein, afin de pouvoir intervenir efficacement en appui en cas de présence de troubles psychologiques importants liés à la situation du DE TH dans l'action d'accompagnement.

Enfin, à une des nombreuses questions **FO**, la DR répond :

*«Ce projet ne préfigure pas une dynamique de fusion de Cap emploi et de PE ; nous sommes uniquement dans une logique de convergence de l'offre de service».*

✓ **FO** prend acte, mais n'oublie pas la volonté que le gouvernement manifestait en 2018 de fusionner les **MLJ** et **Cap emploi** avec **PE**, projet qui n'avait pas fait long feu à cause d'oppositions politiques trop importantes.

Si une fusion devait se concrétiser, il y aurait des conséquences importantes pour les salariés de Pôle-Emploi, telles que le manque de bureaux, l'obligation de télétravail plus que souhaité par les agents, le non renouvellement de départs en retraite et bien sûr un impact sur la politique salariale, les promotions et l'évolution de carrière pour absorber le surcoût de masse salariale généré par le rattachement des 1500 salariés Cap Emploi à la CCN de Pole-Emploi.

✓ **FO** restera vigilante et défendra les droits de tous les salariés Pole-Emploi.



**POUR VOUS AIDER DANS VOS DEMARCHES,  
NOUS RESTONS A VOTRE DISPOSITION.**

Pour nous contacter : [syndicat.fo-ara@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.fo-ara@pole-emploi.fr)

Vous pouvez retrouver nos infos :

sur notre site : [www.fo-pole-emploi-ara.fr](http://www.fo-pole-emploi-ara.fr)

[www.facebook.com/FO.PE.ARA](https://www.facebook.com/FO.PE.ARA)

Youtube